

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt et un

En exercice 19 le 15 mars à 18 heures 00

Présents 18 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 19 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2021

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. Patrick LAGARDE, M. James BILLARD, Mme Françoise TOUBLANC, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Annie DANIERE, M. Didier FONTAINE, M. Philippe-Henry PLESSY, Mme Nathalie VIAL, Mme Sabrina MAGNIN, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : Mme Nelly TROUILLET procuration donnée à Mme Sabrina MAGNIN

Secrétaire de séance : M. Claude POUJET

-----*****-----

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation des comptes de gestion des budgets communaux – exercice 2020

Les comptes de gestion de l'exercice 2020 des budgets annexes de l'assainissement, du site industriel de Briennon, du lotissement La Villatière, et du budget communal ont été dressés par Madame la Comptable du Trésor public, Trésorière de la commune de Pouilly sous Charlieu.

Après s'être assuré que Madame la comptable du Trésor public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans leurs écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Madame la comptable du Trésor public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

3/ Approbation des comptes administratifs des budgets communaux – exercice 2020

Monsieur le Maire désigne M. Michel LAMARQUE, doyen de l'assemblée, pour présider le conseil municipal dans le cadre du vote des comptes administratifs. Les membres du conseil valide à l'unanimité cette désignation.

Monsieur le Maire donne alors la parole à M. Michel LAMARQUE, adjoint aux finances, pour la présentation des différents comptes administratifs.

Budget assainissement :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 12 mars 2021. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2020	RECETTE 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2019	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	156 668.00	148 991.07	(-) 7 676.93	21 819.56	14 142.63
FONCTIONNEMENT	135 628.28	143 332.07	7 703.79	40 431.62 (*)	7 703.79

(*) 40 431.62 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2020 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « assainissement ».

Budget du site industriel de Briennon :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 12 mars 2021. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2020	RECETTE 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2019	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	0	0	0	77 967.48	77 967.48
FONCTIONNEMENT	50 241.08	66 068.28	15 827.20	46 843.90 (*)	62 671.10

(*) 0 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2020 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 du budget du « site industriel de Briennon ».

Budget du lotissement de la Villatière :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission finances du 12 mars 2021. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2020	RECETTE 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2019	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT	54 749.11	0.18	(-) 54 748.93	66 268.02 (*)	11 519.09

(*) 0 € a été affecté à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2020 de la section d'investissement.

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « Lotissement la Villatière ».

Budget communal :

Le compte administratif a été contrôlé lors de la commission des finances du 12 mars 2021. Les grandes lignes en sont retracées et le résultat en est le suivant :

	DEPENSE 2020	RECETTE 2020	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2019	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	1 040 703.66	1 335 601.23	294 897.57	(-) 69 885.80	225 011.77
FONCTIONNEMENT	1 442 938.49	2 794 649.44	1 351 710.95	585 982.09 (*)	1 351 710.95

(*) 585 982.09 € ont été affectés à la section d'investissement et sont donc inclus dans le montant des recettes de l'exercice 2020 de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 – charges à caractère général	321 870.71	013 – atténuations de charges	26 091.09
012 – charges de personnel	814 086.03	70 – produits des services	115 877.65
014 – atténuation de produits	392.00	73 – impôts et taxes	1 141 025.49
65 – autres charges gestion courantes	196 752.22	74 – dotations et participations	506 264.79
66 – charges financières	63 521.62	75 – autres produits gestion courante	145 193.08
042 – opérations d'ordre entre section	46 315.91	76 – produits financiers	3.30
		77 – produits exceptionnels	856 692.88
		042 – opérations d'ordre entre section	3 501.16
TOTAL	1 442 938.49		2 794 649.44
RESULTAT : 1 351 710.95			

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 – transferts entre sections	3 501.16	088 – maison médicale	407 655.14
16 – remboursements d'emprunt	806 624.78	040 – transferts entre sections	46 315.91
0018 – gros travaux de voirie	7 621.26	10 – dotation, fonds divers et réserves	817 536.76
0037 – acquisition matériel, mobilier	1 935.60	0041 – subvention travaux bâtiment	4 335.30

0038 – matériel bureau et informatique	6 415.42	0065 – subventions travaux école	24 578.04
0041 – travaux bâtiments communaux	964.80	0083 – subvention travaux place	26 035.08
045 – réserves foncières	112 976.78	0087 – subvention travaux tennis	9 145.00
053 – travaux stade et camping	657.00		
0065 – travaux bâtiment école	2 618.52		
0087 - tennis	55 419.60		
0088 – maison médicale	19 609.91		
0089 – travaux école suite incendie	21 470.83		
0090 – cimetière	600.00		
0091 – voie douce	288.00		
TOTAL	1 040 703.66		1 335 601.23
RESULTAT : 147 614.93			

Après que Monsieur le Maire se soit retiré règlementairement de la salle du conseil municipal afin de laisser les membres du conseil municipal délibérer sur l'adoption du compte administratif, le conseil municipal, présidé par le doyen des membres du conseil, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020 du budget « communal ».

4/ Pôle scolaire – demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 29 juin 2020 une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020 avait été effectuée pour la construction d'un pôle scolaire près de l'école primaire actuelle pour un montant alors estimé à 2 100 000.00 € HT. Cette demande est désormais caduque.

Dans le cadre de la DETR 2021 Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été adressée aux services préfectoraux pour le dossier de la construction du pôle scolaire sur l'emplacement de l'école maternelle actuelle. Le montant estimé des travaux est celui déterminé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage soit 4 445 298.00 € HT. 900 000.00 € ont été sollicités.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ce nouveau projet ainsi que la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité ce nouveau projet ainsi que la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021.

5/ Station intercommunale – validation de la convention de gestion et d'exploitation

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 Monsieur le Maire rappelle qu'a été validée la convention de gestion du fonctionnement de la station d'épuration intercommunale. Après les remarques du Département et de l'Agence de l'eau la convention est modifiée. Les modifications sont les suivantes :

- Intégration d'un plan pour localiser les responsabilités de chaque partie,
- La communauté de communes prendra en charge l'assurance de la filière boue, les communes de Briennon et de Pouilly sous Charlieu le site de la station et la filière eau,
- Précisions sur le groupement de commandes avec Pouilly sous Charlieu comme chef de file mais que chaque collectivité règlera les factures conformément au plan de répartition et percevra les subventions au regard de leur propre demande.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer la nouvelle convention.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

6/ Voie SNCF – Enlèvement des rails

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2020 la commune a acheté à RFF l'ancienne voie de chemin de fer en direction de Vougy.

La Société Brossette de Pouilly sous Charlieu va retirer les rails existants qu'elle propose d'acheter pour un montant de 3 000.00 €.

Monsieur le Maire propose de faire retirer les rails par la société Brossette et de le leur céder au prix de 3 000.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

7/ Programme de travaux au camping et demande de subvention

Monsieur le Maire propose de créer un WC et une douche pour les personnes à mobilité réduite au camping municipal. Il présente les devis suivants :

- ALGO DECO de Chandon : 9 998.09 € HT auquel il faut retirer la somme de 589.00 € pour la fourniture et la pose de 3 spots soit un montant réactualisé de 9 409.09 € HT,
- Groupement de trois artisans :
 - o Plâtrerie – faïence
 - PARIS Enguerrand de ST Denis de Cabanne : 4 320.00 € HT
 - o Plomberie
 - FARNIER Chauffage de Pouilly sous Charlieu : 3 939.63 € HT
 - o Porte
 - SAYET Bertrand de Pouilly sous Charlieu : 989.00 € HT
 - CIZERON de Briennon : 1 353.80 € HT
 - GONNET de Charlieu : 1 009.37 € HT
 - o TOTAL (PARIS, FARNIER, SAYET) ➤ **9 248.63 € HT**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le programme des travaux et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Département pour un montant de travaux de 9 248.63 € HT.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le programme de travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

8/ Renouvellement du bail du logement du camping

Le logement du camping municipal est occupé depuis le 21 mai 2020 par la gérante Madame Annelise DESCAILLOT. Le bail arrive à échéance le 20 mai 2021. Madame Annelise DESCAILLOT assurant pour 2021 la gérance du camping, Monsieur le Maire propose de renouveler le bail pour une nouvelle année dans les mêmes conditions pour un montant mensuel de location de 150.00 € hors charges.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement du bail pour un an dans les mêmes conditions.

9/ Convention de groupement de commandes pour le contrôle des aires de jeux et équipements sportifs

Il s'agit d'une convention liant la communauté de communes et les communes qui le souhaitent constituant un groupement de commandes ayant pour objet de permettre la désignation commune d'un seul prestataire chargé d'assurer la vérification périodique des équipements sportifs et des aires de jeux.

Ceci permettra aux communes de réaliser des économies.

Cette convention est d'une durée de 4 ans correspondant à la durée du marché. La communauté de communes est coordonnatrice du groupement.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

10/ Convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse avec « L'hirondelle »

En fin d'année 2020 les services techniques de la commune ont remis à l'association « L'hirondelle », centre de soins pour animaux sauvages situé à Saint-Forgeux, un castor blessé trouvé rue de la gare.

A ce jour, le castor est toujours au sein de cette association qui lui a apporté tous les soins nécessaires à sa guérison et qui attend le printemps pour le relâcher à Pouilly sous Charlieu.

Cette association qui a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis en vue de les relâcher dans des sites appropriés, est la seule structure habilitée à prendre en charge la faune sauvage en détresse sur les départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche.

Rien n'a été demandé pour les soins du castor. Cependant il est possible de signer une convention avec cette association de prise en charge de la faune sauvage en détresse pour une durée d'une année et de lui verser une subvention correspondant à 0.10 € par habitant soit 250.00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Après délibération le conseil municipal autorise à la majorité (2 abstentions) Monsieur le Maire à signer la convention.

11/ Changement de panneau d'information

La commission « culture » propose de changer le panneau d'information. Trois devis ont été vus en commission :

CHARVET Digital média de Miribel :

- Achat : 12 445.00 € HT
- Location sur 84 mois : 252.00 € HT par mois

Id System de Vourles :

- Achat : 10 869.00 € HT
- Location sur 60 mois : 259.00 € HT

Impulsion de Riorges :

- Achat : 15 000.00 € HT
- Location sur 48 mois : 235.00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de

La commission « culture » propose également un système d'alerte et d'informations des habitants. Trois devis :

- Panneau pocket de Charbonnières : 230.00 € TTC à l'année,
- Illiwap de Saint-Etienne : 550.00 € TTC à l'année,
- Politeia SAS AGP de Murianette : abonnement pour trois ans : 1^{re} année gratuite puis 720.00 € TTC à l'année.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de Id System pour le panneau d'informations et Politeia pour le système d'alerte et d'informations aux habitants.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de Id System en location pour un montant mensuel de 259.00 € HT sur cinq ans auquel il faut ajouter 25 € d'abonnement à la 4G et Politeia pour un montant mensuel de 50 € HT avec gratuité la première année.

12/ Modification du tableau des emplois – avancement de grade

Pour 2021 un agent est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Afin de le nommer il nous faut modifier le tableau des emplois en créant le poste. Son poste actuel sera supprimé après nomination.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la création de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et la suppression après nomination de l'emploi d'adjoint technique.

13/ Financement du réseau d'aide aux élèves en difficulté du secteur de Charlieu

Le réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) du secteur de Charlieu est basé sur la commune de Charlieu qui en supporte tous les frais. Afin de participer aux dépenses un accord doit être recherché entre les collectivités concernées.

L'inspection de l'éducation nationale propose que chaque commune verse un euro par enfant scolarisé sur sa commune et par an. Cette somme serait versée à la commune de Charlieu.

Pour l'année scolaire 2020 – 2021 le nombre d'enfants scolarisés en maternelle et en primaire s'élève à 200. Correspondant donc à la somme de 200.00 €.

Monsieur le Maire propose de participer aux frais de fonctionnement du RASED pour l'année 2020-2021 pour un montant de 200.00 €.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la participation aux frais de fonctionnement du RASED.

14/ Règlement d'une facture dans le cadre du groupement de commandes avec le SIADEP

Dans le cadre des travaux de restructuration des réseaux humides de la rue de Briennon la convention de groupement de commandes avec le SIADEP ne prévoit pas le règlement des factures d'analyse des sols pour la recherche d'amiante.

Il a été convenu avec le SIADEP que la commune prend en charge deux tiers du montant des factures et le SIADEP un tiers. Le montant de la facture reçue d'AC ENVIRONNEMENT est de 2 653.20 TTC. Pour Pouilly sous Charlieu le montant serait donc de 1 768.80 €.

La commune de Pouilly sous Charlieu règlera la facture en totalité et émettra un titre de recette au SIADEP pour le tiers de la facture.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la répartition ainsi présentée ainsi que le principe de règlement.

15/ Règlement intérieur du camping municipal

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement intérieur du camping municipal et demande au conseil municipal de le valider.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement intérieur du camping municipal.

16/ Informations diverses

↳ Madame JACOPIN fait état de l'insécurité sur la départementale en direction d'Iguerande à la sortie de Pouilly sous Charlieu.

Monsieur le Maire propose d'alerter le Département par courrier qui est compétent sur les départementales.

↳ Monsieur FONTAINE fait part de son inquiétude sur les relations entre Roannais Tourisme et l'Office du tourisme de Charlieu Belmont.

Monsieur le Maire précise que ce sujet est évoqué en conseil communautaire.

↳ Madame JOLY informe les membres du conseil que les points d'apport volontaire vont être changés avant l'été. La commune compte huit emplacements qui seront réduits à six.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 20h55.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.